

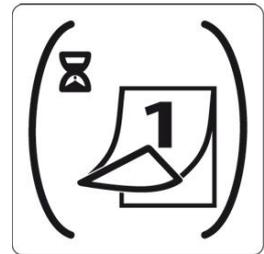
ÉCHOS d' AURA

Forfait-Jours, l'UNSA vous alerte

À ce jour et en l'état actuel, l'UNSA vous conseille de ne rien signer et de reporter tous les rendez-vous sur le sujet « Forfait-Jours »

Aujourd'hui :

- Demandez à reporter l'entretien « Forfait-Jours » (y compris s'il est incorporé dans votre EIA)
- Ne signez rien sur le sujet



► aucune consigne, ni référentiel n'ont été édités, distribués et expliqués pour la mise en œuvre du Forfait-Jours. Trop d'interrogations demeurent, à ce jour, sur son application.

Et pour demain ...

Pour l'UNSA, le Forfait-Jours, c'est :

- Un avenant à votre contrat de travail
- Le choix d'accepter le Forfait-Jours (ou de rester au Tableau de Service)
- La liberté de ses horaires (avec une vraie autonomie dans le poste)
- La facilité du télétravail ou d'un bureau bi-localisé
- L'attribution d'outils informatiques performants (ordinateur portable, smartphone, clé VPN, accès Internet ...)
- Le choix de travailler plus ou pas (compte-temps, congés supplémentaires)

Pour vous et votre hiérarchie, le Forfait-Jours, c'est :

- Un engagement juridique (signature bipartite du contrat de travail)
- Une évaluation juste de la charge de travail (avec un vrai outil de mesure)
- Une négociation de cette charge de travail (en fonction de l'évolution du poste)
- Un respect à la déconnexion (mail, téléphone)
- Un gage de confiance et de respect (entre hiérarchie et subordonné)
- Une revalorisation et une reconnaissance dans la carrière



**Pour l'UNSA, qui continue de porter vos revendications :
les négociations sont toujours d'actualité !**

Avec vos propositions et notre force de négociations, nous pouvons obtenir des avancées.

Si, toi aussi, tu veux faire avancer les choses sur ce sujet : contacte-nous.

ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

UNSA Ferroviaire Rhône-Alpes

Créateur de lien social